

RAPPORT DE 2025 SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

En vertu de l'article 1er de la Loi n°2014-873 du 04 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, l'État et les collectivités territoriales mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes, dans différents domaines d'action : violences, prostitution, stéréotypes, sexualité, égalité professionnelle, précarité, responsabilités sociales, parentalité, élections, culture, etc. Dans ce cadre, l'article 61 de cette Loi prévoit que dans les communes de plus de 20 000 habitants, un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire soit présenté par le Maire au Conseil municipal, préalablement aux débats sur le projet de budget, depuis le 1^{er} janvier 2016 (nouvel article L.2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le contenu de ce rapport est fixé par le Décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes intéressant les collectivités territoriales (nouvel article D.2311-16 du C.G.C.T.), à savoir :

- Les actions menées au niveau des ressources humaines (1-),
- Les actions menées sur le territoire en faveur et/ou avec les administrés, usagers, entreprises, associations, autres collectivités publiques, etc. (2-),
- Les orientations pluriannuelles dans ces domaines (3-).

1- Les ressources humaines de la Commune :

La répartition femmes / hommes sur les emplois permanents

En ce qui concerne les ressources humaines de la Commune, la situation au 31 décembre 2025 sur les postes permanents qui sert de référence pour l'établissement du bilan social, était la suivante :

Emplois permanents pourvus au 31/12/2025 :			
Catégorie	Hommes	Femmes	Total
A	11	28	39
B	18	51	69
C	109	217	326
TOTAL	138	296	434

La Commune compte 68,2 % de femmes et 31,8 % d'hommes sur ses emplois permanents.

En 2025, cette proportion reste stable comparativement à l'année précédente (2024 : 68,89 % de femmes et 31,11 % d'hommes).

Si on examine la répartition femmes et hommes par catégorie, on constate des différences d'évolution par rapport aux années précédentes.

- En catégorie C, qui représente 75,11 % de l'effectif, on compte 66,57 % de femmes (contre 66,86% en 2024).
- Au niveau de l'encadrement (catégories A et B), on dénombre 73,14% de femmes cadres, ce qui reste stable par rapport à l'année précédente.
- On note un recul de la part des femmes en catégorie A dont la proportion passe de 74,35 % en 2024 à 71,79 % en 2025. Ceci s'explique par le fait qu'un poste de catégorie A occupé par une femme en 2024 est occupé par un homme en 2025.

En 2025, sur les quatre emplois fonctionnels de direction, l'un d'eux (Directeur Général Adjoint aux politiques éducatives) est occupé par une femme tandis que les trois autres sont toujours occupés par des hommes. Il est à noter que dans un contexte d'absence prolongée de la D.G.A. précédant un départ en retraite, la direction générale a été renforcée par un quatrième homme.

Si l'on analyse les chiffres par filière cette fois, on dénombre :

- 16,67 % d'hommes dans la filière administrative, en légère hausse ;
- 31,4 % d'hommes dans la filière technique, proportion en diminution ;
- Toujours 0 % d'hommes dans la filière médico-sociale ;
- 0% d'hommes dans la filière sociale suite au départ du seul agent masculin de cette filière;
- 100 % d'hommes dans la filière sportive ;
- 36,84 % d'hommes dans la filière animation, soit une proportion en augmentation par rapport à l'année précédente (27,84%).

Certaines filières demeurent plus féminisées que d'autres, voire ne comportent pas de représentants masculins.

La répartition femmes / hommes dans les avancements de grade et nominations

Au cours de l'année 2025, 71,43 % des avancements d'échelon ont concerné des femmes ce qui correspond globalement à la proportion des femmes dans l'effectif des titulaires. La majorité des avancements de grade ont bénéficié à des agents féminins. (80 % contre 20 % au bénéfice d'agents masculins).

Sur 17 nominations stagiaires intervenues en 2025, 6 concernent des hommes et 11 concernent des femmes (dont 3 suite à la réussite de concours)

Les femmes plus concernées que les hommes par des aménagements de temps de travail

Si on analyse les aménagements de temps de travail, on constate qu'en 2025, les femmes sont toujours nettement plus nombreuses à bénéficier de temps aménagés, même si nous enregistrons une baisse très nette des demandes de temps partiel.

Sur 13 temps partiels en 2025, 8 concernent des femmes (6 en catégorie C, 1 en B et 1 en A), et 5 des agents masculins (de catégorie C). Sur 23 disponibilités en cours, 16 sont accordées à des femmes, 7 à des hommes. On dénombre 2 congés parentaux demandés par des femmes en 2025, et 5 congés paternité.

La rémunération

En ce qui concerne les rémunérations des agents, des statistiques fines n'ont pu être produites compte tenu du faible nombre d'agents dans certains cadres d'emploi ou dans certaines fonctions. Toutefois, les revenus des agents sont principalement déterminés par leur grade. Les régimes indemnitaires des agents sont fixés selon les responsabilités hiérarchiques détenues et les responsabilités exercées sans distinction de sexe. Avec la reconnaissance de certains métiers et le passage de certains cadres d'emploi très féminisés de catégorie C vers B et de catégorie B vers A, les métiers les moins rémunérés dans nos services municipaux sont moins féminisés qu'auparavant.

Il est à noter que tous les agents sur poste permanent, quels que soient leurs grades ou fonctions, perçoivent un régime indemnitaire mensuel et une prime annuelle (selon conditions) dont le mode de calcul est le même pour tous, quel que soit le genre.

Le régime indemnitaire a fait l'objet d'une profonde transformation afin de se mettre en conformité avec les évolutions et obligations réglementaires. Le régime indemnitaire est fixé en fonction du niveau de responsabilités hiérarchiques et de missions. Tous les emplois ont été classés dans des groupes de fonction par catégorie, sans aucune distinction de genre.

La prévention du harcèlement sexuel

En matière de prévention des agissements ou agressions sexistes, le règlement intérieur du personnel communal, adopté par le Conseil municipal lors de sa séance du 22 septembre 2008, prévoit des dispositions relatives au harcèlement. Les articles consacrés à cette thématique ont fait l'objet d'une modification, présentée en Comité social territorial de mars 2024, afin de se conformer au Code général de la Fonction Publique Territoriale. Ils sont désormais rédigés ainsi :

« Article 35 : Le harcèlement sexuel

L'article L.131-3 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) stipule que « Aucun fonctionnaire ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant ».

Article 36 : La lutte contre les discriminations

L'article L-131-12 du CGFP stipule que « Aucune mesure concernant le recrutement, la titularisation, la rémunération, la formation, l'appréciation de la valeur professionnelle, la discipline, la promotion, l'affectation et la mutation ne peut être prise à l'égard d'un agent public en prenant en considération le fait :

1°Qu'il a subi ou refusé des agissements contraires aux principes énoncés aux articles L.131-1, L.131-2 et L.131-3 ;

2°Qu'il a formulé un recours auprès d'un supérieur hiérarchique ou engagé une action en justice visant à faire respecter ces principes ;

3°ou bien qu'il a témoigné d'agissements contraires à ces principes ou qu'il les a relatés. Est passible d'une sanction disciplinaire tout agent public ayant procédé ou enjoint de procéder aux agissements définis ci-dessus ».

Article 37 :

Les auteurs d'agissements relevant des articles 35 et 36 s'exposent à des sanctions disciplinaires et/ou pénales ».

Enfin, il convient de préciser qu'un dispositif d'alerte relatif aux risques psycho-sociaux, incluant bien sûr le harcèlement sexuel ou moral, a été élaboré dans les instances.

Le recrutement

Lors de recrutements, la Commune n'impose pas de condition de sexe dans les profils de poste. Les procédures de recrutement sont systématiquement fondées sur les qualités et compétences professionnelles. Et pour chaque recrutement sur des emplois de catégorie A ou B, la commission de recrutement mise en place revêt un caractère mixte d'hommes et de femmes. En 2025, 39 femmes et 13 hommes ont ainsi été recrutés sur des emplois permanents. Sans surprise, les hommes recrutés le sont principalement dans la filière technique, tandis que les femmes se répartissent plutôt dans les filières administrative, sociale et médico-sociale.

Les orientations de la collectivité

Comme rappelé dans les lignes directrices de gestion définies par la collectivité en octobre 2021, dans tous les domaines d'intervention des ressources humaines, la Commune s'attache à ce qu'aucune discrimination liée au sexe ne puisse être opérée. L'objectif majeur est de veiller à l'absence de toute discrimination afin de permettre et de tendre à une égalité réelle dans la vie professionnelle.

Si certains emplois sont majoritairement occupés par des femmes, cette tendance correspond à une situation sociale et non pas à des choix délibérés de la collectivité. La communication et l'information doivent être développées en vue de s'assurer que les personnels disposent et ont accès à l'ensemble de leurs droits afin de se prémunir contre toute discrimination quelle qu'elle soit. Il importe de sensibiliser et d'informer sur les enjeux de l'égalité femmes/hommes.

Pour conclure sur le chapitre ressources humaines, on constate que les femmes dans les services municipaux sont globalement plus nombreuses dans la collectivité, atteignant 68,2% de l'effectif total.

Cependant, les services municipaux vivent encore largement une certaine division sexuée du travail avec des filières très féminisées comme le secteur social ou médico-social. Pour autant, la collectivité a démontré qu'il est possible d'apporter de la mixité dans des métiers très féminisés comme ATSEM ou agent d'entretien dans les écoles.

En matière d'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle, les femmes sont également les plus nombreuses à réduire leur activité professionnelle, soit pour prendre des disponibilités, soit pour élever un enfant, soit pour travailler à temps partiel.

2- Les actions sur le territoire communal :

Plusieurs actions sont menées sur le territoire communal telles que définies à l'article 1^{er} de la Loi 2014-873 du 04 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes. Les premiers intervenants sur le territoire communal sur ces thématiques sont les services municipaux.

Des services d'accueil adaptés aux modes de vie des familles

Selon les chiffres de l'I.N.S.E.E., en France, en 2018, 68% des enfants mineurs vivent dans une famille « traditionnelle », 21 % vivent dans une famille monoparentale, et 11 % vivent dans une famille recomposée : 7 % avec un parent et un beau-parent et 4 % avec leurs deux parents. Au total, 28 % des enfants résident donc avec un seul de leurs parents, soit 4 millions d'enfants mineurs. Dans 85 % des cas, le parent de famille monoparentale est une femme.

Toujours selon l'INSEE, en 2022, à Champs-sur-Marne cette fois, on dénombre sur 6703 familles, dont 46,7% de couples avec enfants, 25,6% de familles monoparentales et 27,7% de couples sans enfants.

Par la mise en place des services d'accueil et d'éducation de la petite enfance à la jeunesse, avec une politique tarifaire adaptée, la Commune facilite l'accès des femmes à l'emploi et aux activités sociales et culturelles. La politique d'accueil des enfants de la ville de Champs-sur-Marne est adaptée régulièrement pour répondre à l'évolution des besoins et des modes de vie des familles.

Environ 80 % des familles travaillent sur Paris. Notre Ville est située à 25 km de la Capitale. Une station R.E.R. (Noisy-Champs), en cours de transformation pour accueillir les futures lignes du Grand Paris, facilite le transport des familles pour se rendre à leur travail.

En 2025, dans le secteur de la petite enfance, la Commune de Champs-sur-Marne a poursuivi ses efforts pour maintenir ses capacités d'accueil en réservant un total de 20 places, sur la structure privée Liveli. De plus la phase de conception du nouvel équipement petite enfance dans le quartier du Nesles a bien avancé puisque l'avant-projet sommaire est à présent validé. L'avant-projet définitif qui permettra de présenter le permis de construire sera prochainement adopté.

Par ailleurs, afin d'élargir notre offre d'accueil, la restructuration de l'une des 4 structures municipales s'est poursuivie en 2025 afin d'ouvrir une nouvelle section de petits, permettant au multi accueil du Bois des Enfants d'accueillir des enfants de deux mois et demi à trois ans à compter de la rentrée de septembre.

Au service enfance, pour que les familles monoparentales puissent profiter des modes d'accueil proposés par la Municipalité, l'amplitude horaire est de 12h d'ouverture, de 7h à 19h, ce qui permet de larges possibilités. Cette amplitude horaire permet aussi aux parents de pouvoir organiser une vie sociale en dehors de leur rôle de maman ou papa.

Les parents qui ne travaillent pas ont la possibilité d'inscrire leurs enfants à toutes les activités périscolaires organisées par la Commune, et ainsi les femmes et les hommes qui élèvent leurs enfants peuvent participer seuls à des activités en dehors de l'atmosphère familiale.

La commune comporte également 14 lignes de pédibus qui permettent d'accompagner les enfants de la proximité du domicile vers leurs établissements scolaires. Ce dispositif très apprécié contribue à faciliter la vie quotidienne des familles champésiennes.

Dans le secteur Enfance : des actions de prévention et de protection permettant de lutter contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité

Le service enfance, par le biais de ses animateurs, adjoints et directeurs, organise des moments d'échange avec les enfants d'âge CM1/CM2 en prévision du passage au collège. Lors de ces interventions les enfants, et plus particulièrement les jeunes filles, sont sensibilisés aux risques de s'exposer en photo sur les différents réseaux sociaux. Conseils et avertissements sur la base d'exemples concrets sont alors discutés avec les enfants, dans un objectif de prévention et de sensibilisation.

Un enjeu de mixité des équipes et des postes d'encadrement

En 2025, dans le secteur de l'enfance, bien que les effectifs soient constitués d'une majorité de femmes, la Commune s'efforce de garantir le plus possible la mixité femmes / hommes dans les équipes d'animateurs permanents. Cet objectif de mixité se retrouve également dans la répartition des postes à responsabilités :

- Au niveau du siège : Le service enfance est composé d'un responsable de service (Homme), d'un cadre pédagogique (Homme) d'une responsable du service administratif (Femme) d'un agent comptable (Homme) et de 3 agents administratifs (Femmes).
- Au niveau des directeurs et des directeurs-adjoints des accueils de loisirs : à chaque fois que les mouvements de personnels et les mobilités professionnelles le permettent, le binôme de direction est

maintenu ou évolue vers un binôme mixte directeur homme / adjointe femme, ou bien une directrice femme et un adjoint homme. À ce jour, Les directions sont formées de

- 6 directrices et de 4 directeurs, ainsi que de 9 directrices adjointes et de 6 directeurs adjoints.
- Au niveau des agents d'animation en charge des enfants sur les accueils périscolaires, là encore, la mixité est observée. 32 agents d'animation Femme et 10 agents d'animation Homme.

Les équipes d'animation sont composées de 67 Agents titulaires dont 47 femmes et 20 hommes. Les grilles indiciaires et les conditions salariales, tout en tenant compte du niveau de responsabilité, sont identiques pour l'ensemble des agents.

Actions tendant à favoriser une meilleure articulation des temps de vie et un partage équilibré des responsabilités parentales

L'annualisation des agents du service enfance se fait sous la forme d'une modulation du temps de travail en fonction des nécessités de service rendu à la population. Il existe donc plusieurs modulations pour chaque catégorie d'agents : animateurs, adjoints, directeurs. Sur simple demande, motivée par courrier, chaque agent peut accéder à une modulation différente de son temps de travail pouvant prendre en compte des raisons d'organisation d'ordre personnel et/ou familial, dans le respect des critères de nécessité de service.

Un rôle éducatif important en faveur de l'égalité filles - garçons

Si la mixité au sein des équipes d'encadrement contribue directement à lutter contre les stéréotypes de genre, cet objectif ne suffit pas à lui seul pour développer une réelle éducation autour des enjeux d'égalité filles – garçons. C'est la raison pour laquelle, depuis plusieurs années, le service enfance de la Commune promeut systématiquement, à travers les projets pédagogiques des 14 accueils de loisirs, des activités en faveur de la mixité, de l'égalité filles – garçons, de lutte contre le sexisme et les discriminations fondées sur le genre.

Les équipes pédagogiques ont mis en place divers moyens de répondre à ces objectifs pendant tous les temps avec les enfants : accueil périscolaire, restauration, accueil de loisirs. Plusieurs projets d'activités sont nés, issus de cette volonté :

- Des ateliers « jeux de société » sont organisés dans certaines structures, en direction des enfants d'écoles maternelle et élémentaire sur la thématique « Jouons ensemble grâce aux jeux de rôle » ;
- Les jeux de coopération sont préférés à ceux de compétition et un animateur spécialisé propose des temps d'atelier en direction des enfants ainsi que des temps formatifs en direction des animateurs ;
- Nous portons une attention particulière à l'aménagement et à l'occupation des espaces dans les accueils de loisirs. Un exemple concret concerne l'occupation des cours de récréation. Sur les temps informels non dirigés par les équipes d'animation, les garçons ont tendance à transformer de grands espaces en terrains de football improvisés. Ces moments, s'ils ne sont pas « sous contrôle » des équipes d'adultes, peuvent vite cantonner les filles en marge de ces espaces. D'autres démarches portent sur l'aménagement des locaux, sur l'utilisation des jeux et jouets « genrés », à la mixité dans la composition des jeux d'équipes.
- Des ateliers autour des droits de l'enfant ont lieu tout au long de l'année. Les principes de citoyenneté sont abordés dès le plus jeune âge avec la notion d'égalité des sexes et également une sensibilisation sur la situation des petites filles à travers le monde. En 2025, la date anniversaire de la signature de la convention internationale des droits de l'enfant a pu être célébrée, permettant à la Commune de poursuivre la mise en œuvre de ses projets pédagogiques en lien avec les droits de l'enfant et l'égalité fille – garçon.
- Toujours en lien avec l'UNICEF, suite à l'obtention du renouvellement du titre « Ville amie des Enfants » décerné à la Commune, la mise en œuvre du plan d'action 2020-2026 se poursuit, avec une série d'actions pour favoriser l'égalité filles / garçons dans l'accès aux loisirs, qui s'inscrivent dans l'engagement autour de « la lutte contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et en faveur de l'égalité ».
- En 2025 a également eu lieu la reconduction du projet « Tous ensemble tous égaux ». Lors de cette semaine, dans l'ensemble des sites périscolaires et de loisirs de la ville ont eu lieu des ateliers de sensibilisation contre toutes formes de racisme, sexisme, et plus généralement contre toute forme de différence. L'égalité hommes/femmes a été l'un des sujets abordés avec les jeunes enfants.

- En 2025 les enfants des accueils de loisirs ont commencé à s'associer à un projet municipal autour de la célébration de Journée internationale des droits des femmes. Des « Ateliers Philo » ainsi que des créations artistiques ont pu être réalisés.

Le secteur jeunesse reste fortement mobilisé sur les enjeux de mixité, de prévention et d'éducation non-sexiste auprès des adolescents et adolescentes.

Dans le cadre de ses accueils de loisirs, et les relais jeunesse, le service jeunesse veille à la prévention et à la lutte contre les stéréotypes sexistes, même si la mixité des équipes d'encadrement n'était pas égale en 2025, il a été organisé tout au long de l'année des activités ayant pour but de favoriser la mixité fille - garçon dans une même dynamique.

Pour la catégorie des 11 à 17 ans, les relais jeunesse accueillent 37% de filles et 63% de garçons.

En ce qui concerne les formations proposées aux jeunes par le service municipal de la jeunesse, on constate que 14 filles et 9 garçon ont pu participer à une stage BAFA, 15 filles et 4 garçons ont bénéficié d'une formation au PSC1, 10 filles et 12 garçons ont pu effectuer un job coup d'pouce.

La fréquentation des structures jeunesse est mixte mais on continue de faire le constat d'un public féminin qui s'engage plus facilement sur des activités de type projets, qui sont la base de l'action jeunesse.

Le service des sports vecteur de pratiques pour toutes et tous.

La pratique sportive en club à Champs sur Marne concerne 3683 licenciés dont 68% d'hommes et 32% de femmes.

On constate cependant des pratiques très genrées, comme le football qui compte plus de 80% d'hommes bien que des équipes mixtes et compétition féminines existent. A l'inverse, on peut dénombrer 99% de femmes dans un club de gymnastique.

Pour ce qui concerne les activités organisées par l'école municipale des sports, sur 424 inscrits, 47% sont des garçons et 53 des filles.

Des actions transversales à l'occasion du 8 mars, journée internationale des droits des femmes

Dans le cadre du Mois des Droits des Femmes 2025, le service de la vie associative – animation de la Ville de Champs-sur-Marne a organisé, en partenariat avec différents services municipaux et associations locales, une série d'actions visant à sensibiliser, informer et mobiliser les habitants autour de la thématique de l'égalité femmes-hommes.

Exposition « Les découvreuses anonymes mais pas que ! »

· Du 1er au 14 mars 2025 – Hall de la mairie

· Du 17 au 21 mars 2025 : Centre Social Georges Brassens

Cette exposition a mis en lumière des femmes scientifiques dont les travaux ont été longtemps ignorés ou sous-estimés. Accessible à tous, elle a permis de valoriser des parcours inspirants et de susciter des échanges autour de la reconnaissance des femmes dans les domaines scientifiques.

Cette itinérance a permis d'élargir le public touché et de renforcer la visibilité de l'action sur différents quartiers de la ville.

Récital – Partenariat associatif le dimanche 9 mars 2025 en partenariat avec l'association « Des Compagnons de Cœur ».

Jeu « Questions d'Égalité » dans les écoles du 1er au 12 Avril 2025

Grâce à ce dispositif, plus de 1 000 enfants ont été sensibilisés aux notions d'égalité femmes-hommes, favorisant l'échange, la réflexion et la prise de conscience autour de ces thématiques dès le plus jeune âge.

L'ensemble des actions menées dans le cadre du Mois des Droits des Femmes 2025 a permis de proposer une programmation riche, diversifiée et accessible à tous les publics.

À travers des expositions, des animations ludiques, des actions éducatives et des partenariats associatifs, la Ville de Champs-sur-Marne a affirmé son engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes, tout en valorisant la participation citoyenne et la transmission de valeurs essentielles.

Par ailleurs, la programmation de spectacles a été marquée en 2025 par une année scindée en deux temps entre la réalisation des travaux (jusqu'en septembre 2025), impliquant une saison culturelle sur la Maison Pour Tous Victor Jara, et la réouverture de la salle Jacques Brel, en septembre 2025, permettant la réalisation de la saison 25/26 en son sein.

Ainsi, entre janvier et juin 2025, la programmation s'est déroulée dans la salle de la Maison Pour Tous Victor Jara avec des spectacles féministes ou écrits et/ou interprétés par des femmes tels que :

- L'Arc-en-ciel des émotions, écrit et interprété par Maud Delmar
 - Grosse Niaque, le 25 janvier écrit et interprété par Maïa Berling
 - Leila Duclos, le 30 janvier, concert de jazz
 - Mytho 2, le 8 février puis Mytho 3 le 6 juin, interprétés par Anne Laure
 - Marianne Sergent : Place aux jeunes !, 13 mars, humoriste
 - Mes Petits Opéras, écrit par Maud Delamar et interprété par Marie Anaf
 - Blanc Flocon, écriture et mise en scène par Lili Giret
 - On nez des femmes, mise en scène par Katia Charmeaux et interprété par Aurélie Bozzeli et Mylène Calà
 - La Tigresse, 24 mai, mise en scène par Loren Troubat, interprété par Lorelei Daize, Chloé Mahy
- Sur la seconde partie de l'année, la programmation culturelle de la ville s'est déroulée sur la salle Jacques Brel. Ainsi, sur cette première partie de la saison 25/26, les campésiens ont pu aller voir :
- « Portraits de nous », Concert solidaire contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre 2025, organisé par Nathalie Miravette. Cette initiative solidaire a également permis d'apporter un soutien de 4560 euros pour l'association «Turbulences Marne la Vallée »
 - Nawel Dombrowsky, Concert féministe le 2 décembre 2025

Ainsi que le spectacle « Dans le sens contraire au sens du vent », le mercredi 10 septembre, en hors-murs, spectacle organisé dans l'espace public, place Pablo Picasso, dans le cadre du Partenariat avec la Ferme du Buisson. Ce spectacle met en scène deux fildeféristes, Marion Collé et Anne-Lise Allard.

De façon constante, le service culturel s'assure que le contenu des spectacles présentés au public défend des valeurs qui favorisent l'égalité femmes / hommes, favorisant la programmation d'auteures femmes ou spectacles féministes et plus généralement des actions contribuant à lutter contre les stéréotypes de genre.

Dans la dynamique de l'année précédente, les usagers de l'Atelier municipal d'arts plastiques, dont la fréquentation reste toujours soutenue, sont constitués d'une grande majorité de femmes, et l'équipe enseignante est également sensibilisée aux questions de genre et de lutte contre les stéréotypes sexistes, y compris dans les représentations.

Enfin, depuis le 30 septembre 2023, la municipalité a ouvert un nouvel équipement culturel, en partenariat avec La Villette : la Micro-Folie Pablo Neruda.

Il s'agit d'un équipement novateur, sur le territoire mais aussi sur le contenu de l'offre proposée, plaçant l'approche de l'Art dans un univers contemporain permettant ainsi de toucher des publics éloignés de la culture muséale.

L'objectif est de permettre à tous les publics :

- De désacraliser la visite muséale via un premier accès par le biais du numérique, dans le cadre d'une visite accompagnée par une médiation culturelle ; et susciter ainsi l'envie d'aller plus loin, notamment en franchissant les portes du musée pour pouvoir apprécier l'œuvre elle-même
- D'avoir accès aux multiples contenus dont dispose l'équipement, permettant de dépasser les limites géographiques, sociales et économiques (ressources des Musées nationaux et internationaux, ballets, opéras...)
- D'avoir un éclairage sur une thématique travaillée et singulière, qui pourra être adaptée à un besoin défini
- D'offrir une autre appréhension du domaine de l'Art en croisant les différentes formes artistiques via des regards croisés

Cet équipement a accueilli sur l'année 2025 plus de 1500 usagers, tous publics confondus.

On constate une venue globalement équilibrée entre Femme et Homme ou fille/garçon sur les séances à la Micro-Folie, bien que sur les séances tout-public du soir, les femmes sont davantage présentes. En revanche sur les séances « Musée en famille », l'équilibre homme/ femme est représenté.

Au-delà des publics et comme pour la programmation du spectacle vivant, les contenus proposés défendent les valeurs de l'égalité femme/homme et mettent l'accent sur la présentation des œuvres et des artistes femmes lorsque cela est possible et pertinent.

Un partenariat toujours actif avec les acteurs mobilisés en faveur des droits des femmes

La Commune poursuit son engagement en faveur des droits des femmes à travers des actions concrètes et des partenariats consolidés avec des associations du secteur social. Ces coopérations assurent un accès clair et adapté aux dispositifs d'information, d'orientation et d'accompagnement,

notamment pour les publics vulnérables et dans la lutte contre les violences faites aux femmes. La Ville et le C.C.A.S. renforcent ainsi durablement l'accès aux droits pour les femmes et les familles, en mettant en œuvre des initiatives concrètes dans le cadre d'une politique sociale globale de solidarité et d'inclusion.

1. ACTIONS DE PREVENTION A LA SANTE

1.1 Ateliers de santé avec la Ligue contre le Cancer

Depuis 2017, la Ville renouvelle sa convention avec la Ligue contre le Cancer, permettant à l'association d'utiliser le local municipal de la Maison de la Solidarité pour proposer des ateliers de santé aux personnes atteintes de cancer. Aujourd'hui, trois ateliers hebdomadaires sont proposés aux Campésiens, offrant un accompagnement concret et régulier.

1.2 Octobre Rose 2025 : mobilisation et sensibilisation

L'édition 2025 d'Octobre Rose a illustré la mobilisation citoyenne et l'engagement de la Commune autour du cancer du sein :

§ Mercredi 13 octobre : consultation obstétrique sur rendez-vous avec une gynécologue/obstétricienne du GHEF de Jossigny au sein du service Solidarité. 12 Campésiennes ont bénéficié de cette consultation, permettant la sensibilisation au dépistage via l'apprentissage de l'autopalpation et, si nécessaire, l'orientation vers une prise en charge hospitalière. Cette initiative a été réalisée avec le concours de la Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne (C.A.P.V.M.),

§ Samedi 17 octobre : après-midi de sensibilisation citoyenne et de solidarité sur le parvis de la Mairie. L'événement a rassemblé un large public autour de stands associatifs, d'animations et d'une marche solidaire à travers les quartiers. La manifestation a également permis de contribuer à une collecte de fonds destinés à la Ligue contre le Cancer et ainsi soutenir des actions de prévention et de soutien aux personnes touchées par la maladie.

Ces actions traduisent la volonté de la Commune de conjuguer prévention médicale et engagement citoyen pour la santé et le bien-être de toutes les habitantes.

2. ACCES AUX DROITS

2.1 Partenariat avec le CIDFF

La Ville poursuit et renforce son partenariat avec le Centre d'Information et de Documentation des Femmes et des Familles (C.I.D.F.F.), afin de garantir un accompagnement concret et efficace pour les femmes et les familles. Cette collaboration permet de :

§ Lutter contre la précarité,

§ Prévenir les violences conjugales,

§ Promouvoir l'égalité professionnelle et salariale,

§ Faciliter l'accès au droit.

Les permanences gratuites et confidentielles, organisées deux fois par mois au sein du service Solidarité, offrent un soutien juridique et social essentiel. Le service municipal Solidarité s'associe activement à ces rendez-vous pour assurer une prise en charge coordonnée des femmes victimes de violences conjugales, garantissant un suivi adapté et global.

2.2 Renforcement du dispositif

Face à l'augmentation de la demande et au très faible taux d'absences, une permanence supplémentaire a été mise en place en 2024. En 2025, 19 permanences ont été programmées, donnant lieu à 69 entretiens, illustrant l'efficacité et l'utilité sociale de ce dispositif. Cette évolution traduit la mobilisation constante de la municipalité pour offrir un accompagnement tangible, accessible et renforcé, consolidant la protection et l'accès aux droits des femmes.

3. PREVENTION ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

3.1 Actions de sensibilisation

Depuis 2022, la Ville déploie des actions concrètes pour sensibiliser le public et prévenir les violences conjugales :

§ Ciné-débat – samedi 1er mars 2025 : Projection du film « L'amour et les forêts », explorant les mécanismes d'emprise dans une relation toxique. Le débat qui a suivi, animé par l'association AVIMEJ et l'ordre des avocats du barreau de Meaux, a offert un espace d'échange, de réponses et de partage d'expériences concrètes.

§ Concert solidaire – mardi 25 novembre 2025 : Initiative artistique mobilisant la population et affirmant le soutien de la Municipalité aux associations locales. La Ville a apporté un soutien exceptionnel à l'association « Elles Demandent », membre de l'Observatoire local interassociatif des violences faites aux femmes sur le territoire Paris-Vallée de la Marne.

3.2 Accompagnement social

Le service Solidarité collabore étroitement avec l'association SOS Femmes 77 pour un accompagnement partagé des situations signalées. Cette coopération permet :

§ La saisine de l'association pour la prise en charge des cas,

§ Un suivi coordonné des situations complexes,

§ Le maintien d'un lien permanent avec les femmes accompagnées, assurant un suivi individualisé et adapté.

3.3 Rôle de référent au CDOP VFF

L'année 2025 a été marquée par le positionnement de la Ville en tant que référent au sein du Comité Départemental Opérationnel de Prévention des Violences faites aux Femmes (CDOP VFF). Cette instance vise à optimiser les dispositifs existants tout en déployant de nouvelles actions concrètes de prévention et de lutte contre les violences. En tant que référent, le service Solidarité :

§ Coordonne les actions locales,

§ Mobilise l'ensemble des acteurs de terrain

Un projet innovant d'insertion par le logement, favorisant l'égalité femmes – hommes

Dans le domaine du logement, la Commune a poursuivi le projet d'habitat temporaire. Si celui-ci a eu pour premier objet de participer à la résorption des bidonvilles sur la ville, ce premier objectif étant atteint l'étape campésienne est désormais exclusivement destinée à aider des familles campésiennes en rupture de logement. Un projet social a été rédigé de manière à fixer les objectifs d'accompagnement des familles dans les domaines suivants :

Ø l'hébergement,

Ø le logement,

Ø la santé et la prévention,

Ø l'accès aux droits administratifs et sociaux,

Ø l'insertion professionnelle et la formation,

Ø le soutien à la parentalité.

10 actions ont été définies, et parmi elles, l'action n°7 basée sur le renforcement de l'égalité femme - homme :

	Action n° 7
Description	Egalité Femme - Homme
Objectifs	– Favoriser la parité et l'égalité femmes - hommes dans la répartition des tâches quotidiennes – Lutter contre le sexisme et prévenir les violences conjugales
Résultats attendus Indicateurs d'évaluation	– Gestion partagée de l'entretien des locaux communs (buanderie, local poubelle, espaces extérieurs...) et des unités de vie dans les cas de cohabitation selon un planning établi ; – Nombre d'interventions d'associations ou de services départementaux de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes et de prévention des conflits et violences conjugales, taux de participation à ces interventions
Nombre de bénéficiaires	Tous les occupants, adultes et enfants

Ces familles, accueillies à l'étape entre 10 et 16 mois étaient composées d'une adulte et d'un enfant pour la première, d'une adulte et de deux enfants pour les deux autres.

Elles ont pu être relogées toutes les trois à Champs sur Marne, conformément à leur souhait.

2 des trois familles étaient prises en charge dans le cadre de relogement consécutif à des violences conjugales et intrafamiliales.

Un homme lui-même victime de violences conjugales est toujours pris en charge. Les différents occupants sont accompagnés par les services municipaux pour une sortie dès que les conditions seront réunies. Le travail mené porte, selon les situations, sur le retour à l'emploi ou la consolidation de celui-ci dans une perspective d'autonomie devant permettre la sortie vers le logement social en totale autonomie.

3- Les orientations pluriannuelles :

Au cours des prochaines années, la Commune entend poursuivre l'ensemble des actions décrites ci-dessus, dans le cadre des ressources humaines, des marchés publics, et dans la mesure du maintien de ses capacités d'intervention et de celles de ses partenaires.

En matière de gestion des ressources humaines, elle continuera notamment de mobiliser son attention sur les enjeux d'égalité femme – homme, de prévention du harcèlement, et d'égal accès à la formation professionnelle.

En lien avec le titre « Ville amie des Enfants » décerné à la Commune par l'U.N.I.C.E.F., nous poursuivons la mise en œuvre du plan d'action 2020-2026, comportant une série d'actions pour favoriser l'égalité filles / garçons dans l'accès aux loisirs. Les actions éducatives autour des enjeux de mixité, d'égalité filles – garçons, de non-discrimination et de lutte contre les comportements ou clichés sexistes se poursuivront en direction de l'enfance et de la jeunesse, en lien avec la convention internationale des droits de l'enfant. Le plan d'action prévoit également une meilleure formation des équipes d'animation à l'éducation non-genrée.

Pour 2026, plusieurs actions sont programmées par les services municipaux, en partenariat avec la Maison Pour Tous Victor JARA et le Centre Social et Culturel Georges BRASSENS. Tout le long du mois de mars, la ville de Champs-sur-Marne organise différentes initiatives consacrées à la lutte pour les droits des femmes.

Tout d'abord, une exposition est organisée à l'Hôtel de ville du 2 au 13 mars :

- - « Bien dans son genre », exposition de sensibilisation sur les stéréotypes filles/garçons en direction des Campésiens (exposition itinérante : du 2 au 13 mars à l'Hôtel de ville puis au Centre social et culturel Georges Brassens du 16 au 20 mars et enfin à la MPT Victor Jara du 23 au 27 mars). Cette exposition sera accompagnée de médiations en direction des classes de primaire (CE1/CM2).

Pour ce qui est de la programmation et de l'animation 2026, la programmation est riche, dépassant la date symbolique du 8 mars :

Ø Le 7 mars : « Mamma Mia », par l'association « A l'Uni'son », projet mené par Stéphanie Daboville-Baptiste, salle Jacques Brel

Ø Le 8 mars : le service Vie Associative organise la diffusion d'un récital de l'association « Les Compagnons de cœur », MPT Victor Jara

Ø Le samedi 14 mars, La Vie Parisienne, à la salle Jacques Brel (avec une générale ouverte le vendredi 13 mars), par la compagnie Opéra Côté Chœur accueillie en résidence du 11 au 14 mars inclus

Ø Le mercredi 25 mars, « Les Audacieuses », par la collectif Birdland, spectacle féministe jeune public présentant les parcours de femmes inspirantes, à la salle Jacques Brel

Ø Le vendredi 27 mars, Conférence présentant le travail de l'artiste Prune Noury, Micro-Folie Pablo Neruda

Ø Enfin, le samedi 28 mars, ce mois consacré à la lutte pour le droit des femmes se clôturera avec le spectacle « Filles, mères, rebelles... suffragettes ! », Cie Scène et Cies, à la salle Jacques Brel

Par ailleurs, tout au long du mois de mars, une exposition de portraits de femmes réalisée par l'Atelier Municipal d'Arts Plastiques sera présentée dans le hall.

Exposition « Au Fil des femmes », hall de la salle Jacques Brel, gravures- mars 2026

Le C@p du service jeunesse organisera également en mars 2026 une action de sensibilisation des jeunes concernant l'accès non genré à différents métiers.

Enfin, la Commune continuera de promouvoir un partenariat actif avec les acteurs associatifs mobilisés dans la défense des droits des femmes, et la promotion des luttes contre les violences faites aux femmes. En complémentarité des actions ciblées que la Commune met en place, une attention particulière est portée dans l'ensemble des actions pour promouvoir des auteures, sensibiliser et mobiliser les publics sur ces questions, favoriser l'accès à la culture et l'expression pour toutes et tous. Elle poursuivra ses actions afin d'orienter les publics et de mobiliser les acteurs institutionnels en charge de ces sujets sur les aspects sociaux, de justice, d'éducation de formation, de santé, ou du monde du travail.